



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202607D063

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260707-202607D063-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
6 Juillet 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 1
Votants : 28

Date de la
convocation :
30 Juin 2026

Domaine
Administration
générale
Pour : 28
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le six Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Céline DULONG a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS – V. PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG - J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - N. CHATAIN - N. SANCAR – B. GLAIZAL - C. CABON - K. DOS PRAZERES – S. GUEDON - G. POCHON - S. VILLEMONT - J. SCANDOLA – P. SALOMON - F. CANARD - P. NOBLET - R. MAGNY - S. BAUDIN – D. MILLOT

ABSENTS :

L. MEURGUES a donné pouvoir à S. VILLEMONT
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
P-Y GARREAU a donné pouvoir à I. DUBOIS
TNP RUCEL a donné pouvoir à C. DULONG
Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir R. MAGNY

D. OZANT

ASSAINISSEMENT : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE

Conformément aux articles L3131-5, R.3131-2 et suivants du code de la commande publique, le délégataire SUEZ en charge du service Assainissement présente le Rapport Annuel du délégataire.

Madame le Maire soumet à l'assemblée le Rapport d'Activité du Délégataire de l'Assainissement SUEZ
Par délibération n°201902D005 du 19 Février 2019 la Commune a délégué à SUEZ l'exploitation et la gestion du service assainissement. Ce contrat a pris effet le 1er Mai 2019 pour une durée de 10 ans.
Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- Le contrat de concession de délégation du service public de l'assainissement collectif à la société SUEZ

Après exposé du Rapport, le Conseil Municipal prend à l'unanimité.

- Acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2025, remis par la SUEZ, titulaire du contrat de l'assainissement collectif.

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 7 Juillet 2026
Le Maire,
Isabelle DUBOIS